

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3161)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL81

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Balanant, Mme Brocard, M. Bru, Mme Florennes, M. Latombe et
Mme Vichnievsky

ARTICLE 10

I. – À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« s'ils »

les mots :

« si elles ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« dispensés »,

le mot :

« dispensées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.